

DÉLIBÉRATION  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
23/04/2026Date d'affichage  
23/04/2026Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Étaient présents :**

Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

**Procuration :**

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

**Était absent :****Étaient excusés :**

M. ALLEAU Dimitri, Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, M. BOUILLEAU Hugo, M. MICHAUD Ludovic

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

**Numéro interne de l'acte : 2026-56****Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière pour le forum des associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu, par courrier, une sollicitation de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière dans le cadre de l'organisation du forum des associations qui se déroulera le samedi 5 septembre 2026.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et de mettre à disposition la salle des fêtes à titre gratuit.

Après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE :**

- ✓ De mettre à disposition gratuite la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière au profit de l'organisation du forum des associations ;
- ✓ PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie pour la journée du samedi 5 septembre 2026.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
M. Mathieu MOREAU


Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Plaine-d'Argenson, le 4 mai 2026  
Le Maire,  
Jean-François SALANON

